

**Des finances publiques saines,
condition indispensable à
la relance économique**



**Document de politique financière de l'UDC
en vue du débat sur le budget 2006**

25 novembre 2005

Des finances publiques saines, condition indispensable à la relance économique

Table des matières

1	L'objectif de la politique financière et fiscale	3
2	Situation de départ	3
3	Développement catastrophique des finances fédérales.....	4
3.1	Changement inquiétant depuis 1990.....	4
3.2	Forte augmentation des dépenses et des dettes	4
3.3	Quote-part de l'Etat: la plus forte hausse de tous les Etats OCDE.....	5
3.4	Quote-part fiscale: seule l'Italie est en plus mauvaise position.....	6
3.5	Halte à cette politique fiscale et financière désastreuse.....	6
4	Exigences de l'UDC en politique fiscale.....	7
4.1	Principe	7
4.2	Imposition des sociétés	7
4.3	Imposition des familles	7
5	Exigences de l'UDC en politique financière	8
5.1	Renvoi du budget 2006	8
5.2	Correction du budget 2007	8
5.3	Adaptation de la planification financière	8
5.3.1	Amélioration technique de la planification financière.....	8
5.3.2	Les propositions du Conseil fédéral sont insuffisantes.....	9
5.4	Fixation de priorités et abandon de certaines tâches	11
5.5	Renforcement du frein à l'endettement	11
5.6	Introduction du référendum financier.....	12
5.7	Réduction de la dette	12
5.7.1	Vente des participations fédérales	12
5.7.2	Développement d'un concept de réduction de la dette.....	12
5.8	Conception de financement des assurances sociales jusqu'en 2025.....	13

1 L'objectif de la politique financière et fiscale

Faute de croissance économique, l'Etat glisse vers la pauvreté. Il est indispensable que l'économie croisse pour permettre à l'Etat de tenir ses engagements à long terme. Depuis 1990, la Suisse connaît une croissance économique largement inférieure à la moyenne de longue durée et aux taux de croissance affichés par les autres Etats membres de l'OCDE. La politique doit tout mettre en œuvre pour que l'économie suisse retrouve le chemin de la croissance. La politique financière et fiscale est un élément déterminant de la bonne marche de l'économie. Une croissance économique durable n'est possible que si l'Etat repose sur des finances saines et s'il offre à ses citoyens et à son économie la marge de manœuvre dont ils ont besoin.

La politique fiscale et financière de la Suisse doit être conçue de manière à permettre à l'économie de croître.

2 Situation de départ

Durant la session de décembre 2005, le parlement devra poser les jalons politiques pour les finances de l'Etat en 2006 ainsi que pour la planification financière des années 2007 - 2009. Le message du Conseil fédéral sur le budget 2005 prévoit un déficit d'environ 700 millions de francs. A ce montant, il faut ajouter une dépense extraordinaire de 2,1 milliards de francs pour le refinancement de diverses caisses de pension. Donc, le déficit pour la seule année 2006 atteint 2,8 milliards. Les perspectives financières sont également sombres à moyen terme. Durant les années 2008 à 2010, les dépenses menacent d'échapper définitivement au contrôle. Compte tenu des incertitudes qui planent sur les dépenses des œuvres sociales, il faut dès à présent tirer le frein de secours. Sinon il sera trop tard.

L'objectif minimal que l'UDC s'était fixé pour cet examen budgétaire était d'obtenir au moins l'équilibre financier en 2006. Malheureusement, la volonté politique de présenter un budget équilibré a fait défaut.

L'UDC refuse de participer à cette politique financière et fiscale irresponsable. Elle demandera le renvoi du budget 2006 et, le cas échéant, le rejettera en votation finale. L'UDC refuse par ailleurs de débattre du plan financier 2007 – 2009 tant que celui-ci ne respecte pas diverses interventions acceptées par le parlement.

3 Développement catastrophique des finances fédérales

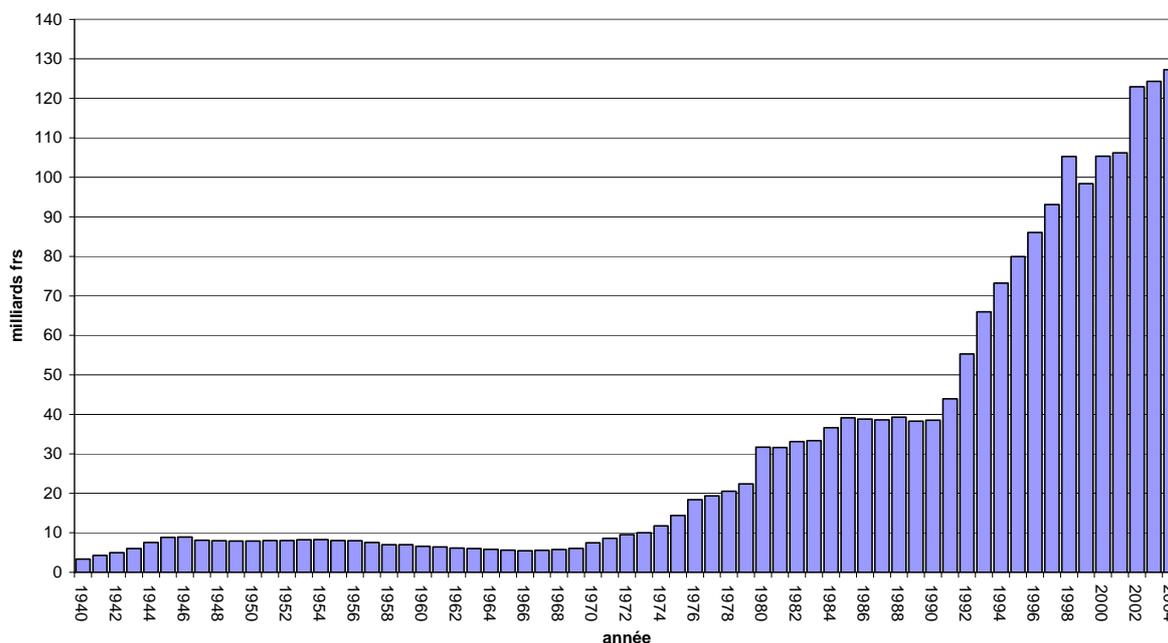
3.1 Changement inquiétant depuis 1990

Un changement inquiétant s'est opéré dans la politique financière de la Suisse durant les 15 dernières années sous la conduite des partis du centre gauche. Si la Suisse s'affichait encore en tête du classement international en 1990, elle ne se situe aujourd'hui plus que dans la moyenne au palmarès de la politique financière. Alors que pendant plusieurs décennies suivant la Deuxième guerre mondiale la Suisse s'est parfaitement arrangée d'un Etat svelte¹ et que c'est précisément cet Etat réduit au strict nécessaire qui lui a assuré une prospérité exceptionnelle, un changement peu glorieux a eu lieu dans les années nonante: **l'Etat a commencé à proliférer plus rapidement que jamais.**

3.2 Forte augmentation des dépenses et des dettes

En 1990, la Confédération affichait des dépenses de 31,6 milliards de francs et une dette de 38,9 milliards. En 2004, les dépenses s'établissaient à 50,3 milliards et la dette atteignait 126,7 milliards. **En d'autres termes, les dépenses de la Confédération ont augmenté de 59% entre 1990 et 2004 alors que la dette de l'Etat a triplé durant cette même période.**

Endettement de la Confédération 1940 - 2004



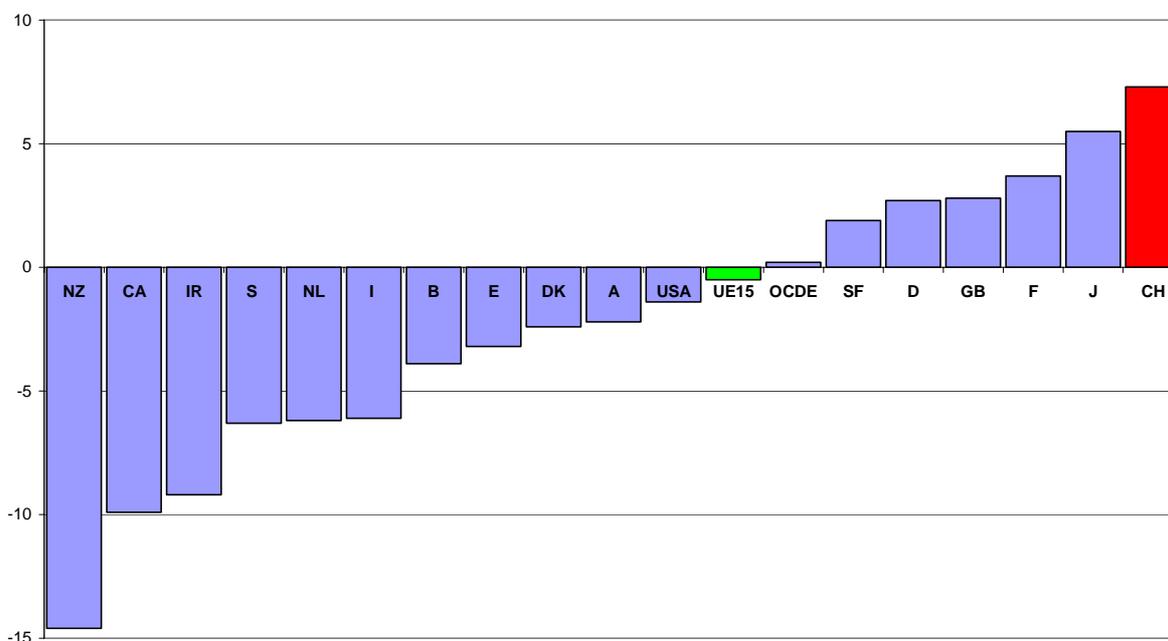
¹ On songe ici à l'ensemble des collectivités publiques: Confédération, cantons, communes, associations utilitaires et autres mandataires publics.

3.3 Quote-part de l'Etat: la plus forte hausse de tous les Etats OCDE

C'est l'évolution de la quote-part de l'Etat² qui illustre le mieux l'hypertrophie de l'Etat durant ces dernières années. Alors que la Suisse affichait en 1990 la quote-part de l'Etat la plus basse de tous les pays OCDE, soit 31,5%, cette valeur de référence s'est accrue de 7,3 points-% entre 1990 et 2005 pour atteindre 38,8%, soit presque la moyenne de l'OCDE (40,5%). Or, cette dernière est demeurée presque inchangée puisqu'elle n'a augmenté que de 0,2% depuis 1990. Entre 1990 et 2005, la Suisse a été dépassée par la Nouvelle-Zélande, le Japon, l'Irlande et les Etats-Unis qui connaissent tous une quote-part de l'Etat inférieure à celle de la Suisse.

Cette perte relative de compétitivité de la Suisse ne souffre aucune discussion et se reflète d'ailleurs clairement dans la faible croissance économique que connaît ce pays.

Croissance de la quote-part de l'Etat 1990 - 2004



De surcroît, le calcul suisse de la quote-part de l'Etat (et aussi de la quote-part fiscale) exclut certains prélèvements importants dont les pays étrangers, et notamment les principaux concurrents de la Suisse, tiennent cependant compte³. **Si on tient compte de tous les prélèvements obligatoires (primes, taxes et redevances), la quote-part de l'Etat suisse dépasse largement 50%.** La Suisse doit donc aujourd'hui se contenter d'un classement dans la moyenne de l'OCDE.

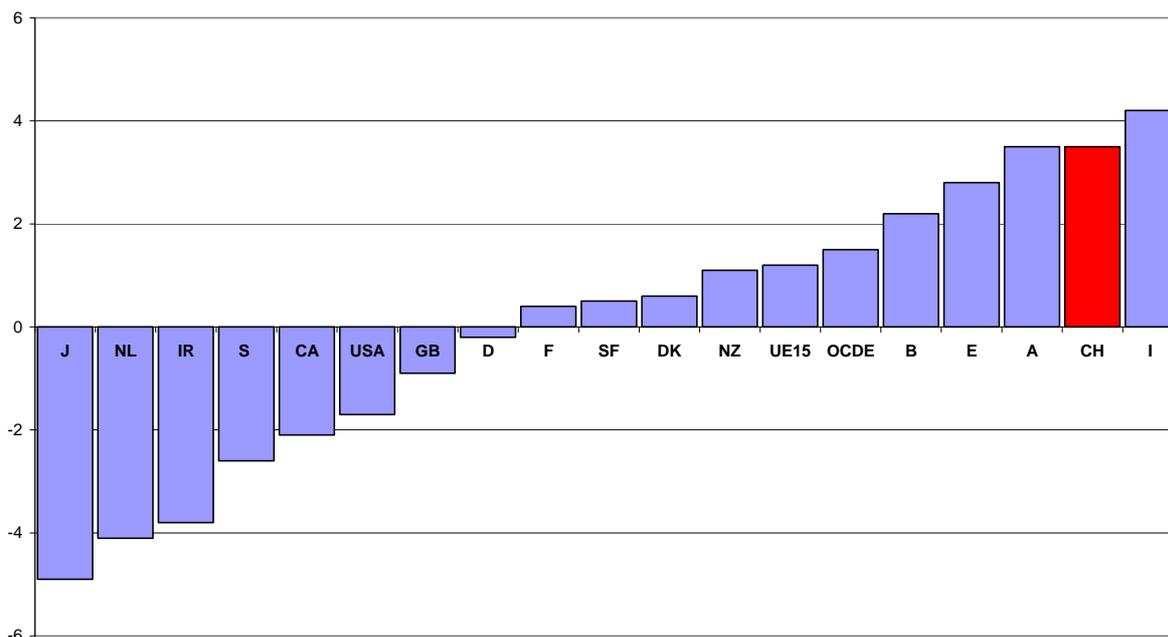
² Tous les chiffres concernant la quote-part de l'Etat (Confédération, cantons et communes) se basent sur les données officielles de l'Administration fédérale des finances d'avril 2005.

³ Le calcul actuel de la quote-part de l'Etat en Suisse ignore notamment les primes d'assurance-accident, les cotisations à l'assurance-maladie obligatoire, les cotisations à la prévoyance professionnelle obligatoire ainsi que les contributions de l'Etat aux caisses de compensation familiales qui sont certes apportées par les particuliers, mais qui constituent de fait des prélèvements obligatoires.

3.4 Quote-part fiscale: seule l'Italie est en plus mauvaise position

Un Etat qui connaît une expansion aussi rapide fait des dettes ou cherche des ressources supplémentaires pour financer ses nouvelles activités. La Suisse a pratiqué les deux politiques, et cela de manière intense. Comme nous l'avons constaté plus haut, la dette publique a massivement augmenté. Mais la charge fiscale grevant l'économie suisse a également progressé depuis 1990 dans une mesure largement supérieure à la moyenne⁴.

Croissance de la quote-part fiscale 1990 - 2003



Alors que des pays comme le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande et même la Suède avec son régime socialiste ont sensiblement baissé leur charge fiscale, la Suisse a continué d'augmenter ses prélèvements fiscaux. Seule l'Italie, pays où l'économie grise occupe une large place, a connu entre 1990 et 2003 une progression plus forte de la charge fiscale.

3.5 Halte à cette politique fiscale et financière désastreuse

Compte tenu de cette expansion néfaste du budget public suisse, la quasi-stagnation de l'économie suisse depuis 1990 n'est guère étonnante. Si l'Etat ne fait pas preuve de plus de réserve et s'il continue de réglementer de plus en plus la vie des citoyens et des entreprises, il est illusoire de songer à une reprise durable de la croissance.

Si la Suisse veut conserver une économie compétitive face à la concurrence internationale, elle doit rapidement changer sa politique financière et fiscale. Voilà la seule manière d'assurer une croissance économique durable.

⁴ Tous les chiffres concernant la quote-part fiscale proviennent des données officielles de l'AFF du mois d'octobre 2005. Les chiffres de 2004 n'ayant qu'un caractère provisoire pour le moment, ce document se base sur les chiffres de 2003.

4 Exigences de l'UDC en politique fiscale

4.1 Principe

Le plan financier présenté par le Conseil fédéral pour les années 2007 à 2009 est totalement inacceptable, car il prévoit une augmentation des recettes de l'Etat de plus de 12 milliards de francs par rapport à 2004 (augmentation de la RPLP, augmentation de la TVA de 0,8% pour financer l'AI, taxe CO₂). A une époque où les Etats d'Europe de l'Est lancent une concurrence fiscale internationale impitoyable, il serait fatal pour l'économie suisse d'augmenter les impôts, taxes et redevances. Il faut donc renoncer à augmenter la TVA et la RPLP et abandonner la taxe CO₂. De plus, il faut éviter de relever encore les charges salariales annexes.

L'UDC demande à la Confédération de cesser d'augmenter les impôts, taxes et redevances existants et de ne pas introduire de nouveaux prélèvements fiscaux.

Au lieu d'augmenter les impôts, il faut au contraire réformer enfin l'imposition des sociétés et des familles ainsi que la TVA.

L'UDC demande que toutes les réformes fiscales soient réalisées sur la base d'une réduction des dépenses de la Confédération. Les baisses de recettes résultant des réformes fiscales doivent être compensées dans la planification financière par des économies (planification de l'abandon de certaines tâches).

4.2 Imposition des sociétés

La réforme de l'imposition des sociétés doit entraîner un allègement sensible pour l'économie en général et les arts et métiers en particulier afin de permettre aux entreprises de créer des emplois et de faire des investissements. L'objectif de cette opération doit être d'accroître l'attractivité de la place économique suisse.

L'UDC demande la suppression de l'impôt fédéral direct pour les entreprises⁵. La double imposition du capital en actions doit être supprimée.

4.3 Imposition des familles

La pénalisation fiscale du mariage doit être supprimée sans pour autant imposer plus lourdement les célibataires et les rentiers. En lieu et place d'une uniformisation des allocations pour enfants, il serait plus utile d'examiner la possibilité d'augmenter les déductions fiscales pour enfants.

L'UDC demande que le fisc cesse de pénaliser le mariage, mais sans pour autant imposer plus lourdement les célibataires. La baisse des recettes fiscales doit être compensée par une réduction des dépenses.

⁵ 05.3303 - Mo. Groupe U. Création d'emplois par le biais de l'abrogation de l'impôt fédéral direct

5 Exigences de l'UDC en politique financière

5.1 Renvoi du budget 2006

L'objectif minimal de l'UDC pour cet examen budgétaire était d'obtenir un résultat équilibré pour 2006. Plus de 140 propositions d'économies ont été préparées et transmises aux différentes sous-commissions des commissions financières. En présence d'une volonté politique réelle, il aurait été possible d'équilibrer le budget 2006. Cette volonté manque malheureusement aux autres partis. La commission a donc dû se contenter de réduire très légèrement le déficit qui reste énorme pour l'année 2006. Le compte financier présentera un découvert de 500 millions de francs alors que le compte des résultats se détériore de 2,1 milliards. En clair, cela signifie que la dette de la Confédération va encore augmenter de plus de deux milliards de francs en 2006.

L'UDC demande le renvoi du budget 2006 au Conseil fédéral et invite le gouvernement à présenter un budget équilibré.

5.2 Correction du budget 2007

Le Nouveau modèle comptable (NMC) doit être introduit en 2007 conformément aux échéances prévues. L'UDC exige la transparence complète pour toutes les recettes et toutes les dépenses. Toutes les participations et tous les risques éventuels doivent être présentés de manière transparente. Il faut mettre fin une fois pour toutes à l'argument standard du Conseil fédéral qui affirme systématiquement dans les débats budgétaires qu'il est trop tard pour procéder à des coupes dans le budget à venir.

Le Conseil fédéral doit commencer dès à présent à préparer le budget 2007. Seule une planification précoce permet de réduire durablement les dépenses. Compte tenu des prévisions conjoncturelles positives dont on dispose aujourd'hui, l'UDC exige pour l'année 2007 un excédent de recettes d'au moins un milliard de francs.

5.3 Adaptation de la planification financière

5.3.1 Amélioration technique de la planification financière

L'actuelle planification financière du Conseil fédéral ne constitue pas une base de travail réellement utile au parlement. Son principal défaut est de ne pas mettre en évidence la marge de manœuvre financière du parlement.

- La concordance entre la planification financière et la budgétisation doit être améliorée. Il doit être clairement visible pour le parlement quelles positions de la planification financière passent dans le budget.
- La planification quadriennale actuelle (budget 1 an, plan financier 3 ans) n'est plus suffisante pour certains domaines politiques importants. Une planification financière s'impose notamment pour les œuvres sociales.
- La planification financière actuelle du Conseil fédéral se limite à une simple liste des développements financiers. Il faut attendre les messages sur les budgets pour avoir une appréciation politique de la part du gouvernement. Cette situation est totalement insatisfaisante. La planification financière doit donc, elle aussi, être

accompagnée de réflexions politiques de fond du Conseil fédéral afin que le parlement puisse assez tôt se rendre compte de sa marge de manœuvre.

L'UDC demande une amélioration technique de la planification financière dans le but d'accroître la marge de manœuvre du parlement.

5.3.2 Les propositions du Conseil fédéral sont insuffisantes

Durant les années 2005 à 2009, les recettes augmentent en moyenne de 3.9%⁶. Par contre, l'économie ne connaît qu'une croissance de 3,3%. La charge fiscale augmente donc considérablement. Côté dépenses aussi, une explosion s'annonce dès 2008. Malgré les programmes d'allègement budgétaire 2003 et 2004 et malgré la planification de l'abandon de certaines tâches, le Conseil fédéral a l'intention de dépenser en 2009 quelque 10 milliards de francs de plus qu'en 2004.

Avec cette politique, le gouvernement rate même les objectifs peu ambitieux du frein à l'endettement. Avec son "blocage virtuel des crédits"⁷, le Conseil fédéral recourt simplement à un artifice pour éviter le frein à l'endettement. Cependant, le gouvernement ignore ainsi dans sa planification financière les motions Schweiger⁸ et Löpfe⁹.

Charges de la Confédération (en milliards de francs)	Compte 1990	Compte 2004	Budget. 2006	Plan fin. 2009
TOTAL	31.615728	50.284505	52.853615	60.148000
Administration générale	1.086262	1.926450	2.004559	2.014000
Justice et police	0.354270	0.710262	0.766309	0.763000
Relations avec l'étranger	1.580687	2.441312	2.466350	2.656000
Défense nationale	6.052526	4.640578	4.558157	4.691000
Education et recherche fondamentale	2.438124	3.902662	4.061512	4.505000
Culture et loisirs	0.233793	0.449629	0.446285	0.400000
Santé	0.124541	0.203448	0.203175	0.207000
Prévoyance sociale	6.865761	13.812534	14.663070	16.294000
Transports	4.679562	7.435044	7.697547	8.184000
Environnement et am. du terr.	0.497044	0.742025	0.695440	0.672000
Agriculture et alimentation	2.675659	3.901806	3.755223	3.876000
Economie restante	0.696952	0.701679	0.730249	0.750000
Finances et impôts	4.330547	9.417076	10.805739	15.136000
	1990	2004	2006	2009
PIB Nominal¹⁰ (en milliards de francs)	327.583810	445.930796	474.005261	522.497391
Quote-part de l'Etat Confédération	9.7%	11.3%	11.2%	11.5%

⁶ Augmentation de la TVA de 0.8%, hausse de la RPLP, taxe CO₂

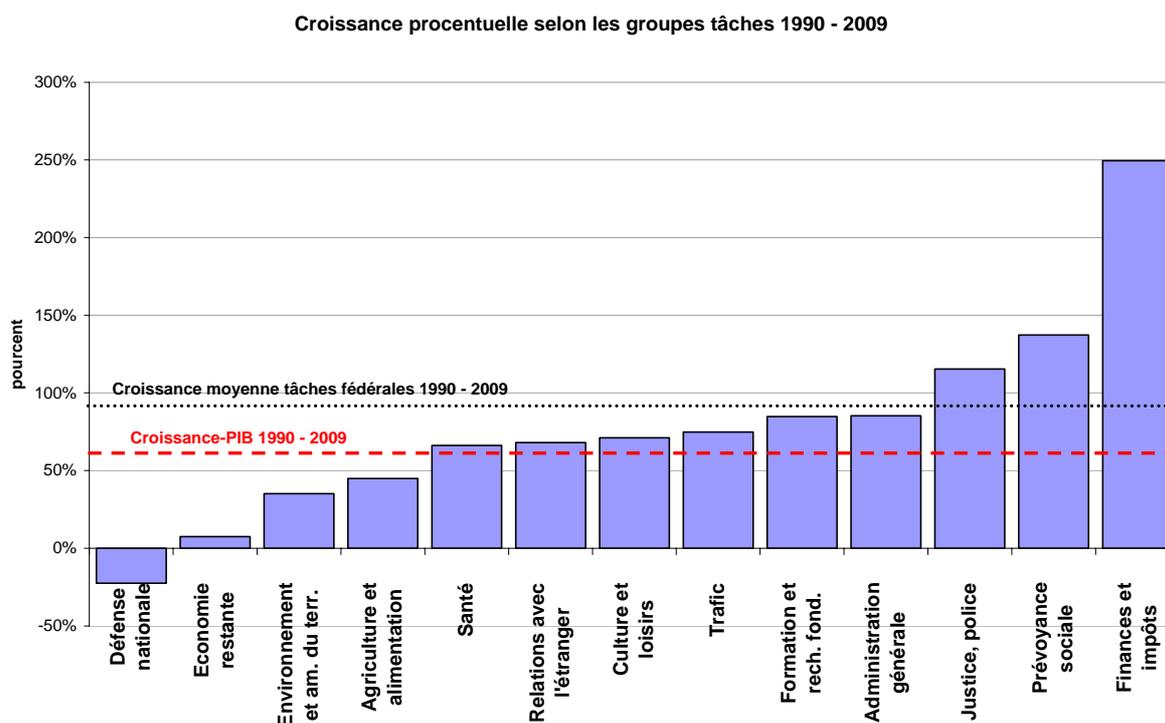
⁷ Plan financier 2007 – 2009

⁸ 04.3518 - Motion. Axer les dépenses supplémentaires sur la croissance. Déposée par le conseiller aux Etats Rolf Schweiger.

⁹ 04.3563 - Motion. Axer les dépenses supplémentaires sur la croissance. Déposée par le conseiller national Arthur Loepefe.

¹⁰ Croissance nominale selon les indications de la Confédération: 2,9% pour l'année 2006 et 3,3% pour les années 2007 à 2009.

Il ressort du graphique ci-dessous que, selon le plan financier, presque tous les domaines d'activités de la Confédération connaissent un taux de croissance supérieur à celui de l'économie. Depuis 1990, seule la défense nationale est en recul et dans les secteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que dans le reste de l'économie publique, la croissance des dépenses est légèrement inférieure à la croissance économique.



Depuis 1990, ce sont les domaines des finances et des impôts (+250%) ainsi que de la prévention sociale (+137%) qui ont progressé le plus rapidement: d'une part, les impôts ont été fortement augmentés et les recettes qu'ils produisent ont été comptabilisées comme dépenses, d'autre part, le coût des assurances sociales ne cesse de croître.

Pour répondre à une très ancienne revendication de l'UDC et réduire la quote-part de l'Etat à moins de 10% au niveau de la Confédération, cette dernière devrait faire en 2009 des économies supplémentaires de plus de 7,8 milliards de francs par rapport au plan financier.

Face à cette explosion des dépenses, le plan financier 2007 – 2009 présenté par le Conseil fédéral est inacceptable. L'UDC refuse donc d'en débattre et demande que cette planification soit revue dans le respect des motions adoptées par les deux chambres législatives¹¹.

¹¹ Motionen 04.3518 (Schweiger) et 04.3563 (Loepfe).

Pour les années 2008 à 2010, la planification financière doit viser au minimum un résultat équilibré, mais l'objectif doit être de réaliser un excédent de recettes d'un milliard de francs. Voilà la seule manière de commencer à rembourser la dette de la Confédération. Ces résultats doivent être obtenus sans augmentation des impôts, taxes et redevances.

Dès 2010, l'UDC exige des résultats positifs de l'ordre de 1,5 à 2 milliards de francs pour réduire la dette fédérale.

5.4 Fixation de priorités et abandon de certaines tâches

A moyen terme, il sera inévitable de fixer des priorités et de mener une discussion de fond sur les tâches que l'Etat doit assumer. Le Conseil fédéral y sera forcé par la forte augmentation des coûts des assurances sociales.

Un assainissement durable des finances fédérales n'est possible que si le Conseil fédéral a des idées claires sur les tâches que l'Etat doit assumer et sur celles qu'il peut abandonner.

L'UDC demande que le Conseil fédéral analyse toutes les tâches de l'Etat et fixe un ordre des priorités. Le gouvernement doit désigner les tâches que la Confédération doit absolument remplir, celles qui peuvent être assumées de manière subsidiaire ou par le secteur privé et enfin celles qui peuvent être abandonnées purement et simplement. Sans un ordre des priorités et sans l'abandon de certaines tâches, les dépenses de l'Etat échapperont définitivement à tout contrôle.

5.5 Renforcement du frein à l'endettement

Si le peuple suisse a accepté le 2 décembre 2001 avec une majorité de 84% des votants l'introduction du frein à l'endettement, c'était dans l'espoir de voir la dette se stabiliser. En 2001, la dette fédérale était d'environ 106 milliards de francs. Selon le plan financier, elle sera de 145 milliards en 2008. Nonobstant le frein à l'endettement, la dette fédérale aura donc augmenté de 39 milliards de francs en seulement 7 ans.

Le frein à l'endettement présente des faiblesses qui nuisent à son efficacité. L'UDC demande donc que les corrections suivantes lui soient apportées:

- **la législation doit être adaptée afin que toutes les dépenses soient obligatoirement soumises au frein à l'endettement (donc aussi les engagements auprès des caisses de pension (9,63 milliards de francs) et les coûts d'application de la NPF (2,7 milliards). Si les dépenses augmentent dans un domaine d'activité, il faut compenser dans d'autres domaines.**
- **la marge d'interprétation de l'administration fédérale dans la fixation du facteur k doit être réduite.**
- **lors de la fixation des dépenses maximales admissibles selon le frein à l'endettement, le Conseil fédéral doit prendre en considération non seulement le facteur k, mais aussi la dette publique existante et la nécessité de la réduire.**

5.6 Introduction du référendum financier

Plus la responsabilité du budget est proche des citoyens, moins les dépenses et les déficits sont élevés. Pour cette raison, un référendum financier au niveau fédéral forcerait le parlement et le gouvernement à une plus grande discipline financière. Cet instrument a parfaitement fait ses preuves dans les cantons.

L'UDC demande l'introduction du référendum financier au niveau fédéral d'ici à 2008 et, partant, la réalisation de l'initiative parlementaire que le groupe UDC a déposée en 2003¹².

5.7 Réduction de la dette

5.7.1 Vente des participations fédérales

Un premier pas vers une réduction de la dette fédérale peut être réalisé par la vente de participations inutiles, voire risquées, à des entreprises autrefois proches de la Confédération. La Confédération détient en effet d'importantes participations dans des sociétés de droit privé. Songeons par exemple à la participation dans Swisscom à hauteur de 60% du capital-actions qui correspond à une valeur commerciale de quelque 18 milliards de francs. La participation actuelle de 100% à RUAG équivaut à 340 millions. Notons en passant que la participation hautement contestable dans la compagnie Swiss a subi ces dernières années une dévaluation de quelque 500 millions de francs et vaut aujourd'hui moins de 100 millions.

Des participations fédérales importantes à des entreprises privées comportant des risques élevés et pouvant entraîner de lourdes obligations (par exemple, concernant les caisses de pension ou en cas de participations étrangères de ces entreprises), l'UDC demande que ces parts soient vendues et que le produit de la vente serve à réduire la dette de l'Etat.

5.7.2 Développement d'un concept de réduction de la dette

Fin 2004, la dette fédérale dépassait 126,7 milliards de francs. En 2008, elle aura atteint 145 milliards si le plan financier se réalise tel quel. Avec les dettes cantonales et communales, la dette publique globale de la Suisse dépassera 270 milliards de francs. Partant d'un taux d'intérêt de 3,5%, le service de cette dette coûtera près de 10 milliards de francs. Nous payerons donc en 2008 pour le seul intérêt de la dette publique 315 francs par seconde et bientôt le service de la dette représentera la plus grosse position du budget fédéral. L'explosion de la dette fédérale donne l'impression que le Conseil fédéral est impuissant devant cette évolution ou du moins qu'il ne cherche pas à l'influencer activement.

¹² 03.401n In. parl. groupe U. Introduction du référendum financier.

Cette impression est confirmée par la réponse du Conseil fédéral du 07.10.2005 à une interpellation¹³. Au lieu de présenter un programme de réduction progressive de la dette, le Conseil fédéral se contente de relever que la charge de la dette publique baisse grâce à la croissance économique et à l'inflation.

Face à la hausse annoncée des dépenses publiques, le Conseil fédéral serait bien inspiré de réfléchir à une gestion intelligente de la dette fédérale, faute de quoi le service de la dette sera bientôt la principale position du budget fédéral. L'UDC invite donc le Conseil fédéral à présenter encore durant cette législature une conception globale de réduction de la dette publique.

5.8 Conception de financement des assurances sociales jusqu'en 2025

Le domaine social est celui qui connaît la plus forte hausse des dépenses (si on fait exception du domaine des finances et des impôts dont les dépenses sont essentiellement des transferts). Or, on continue de créer de nouvelles prestations sociales bien que le financement des oeuvres sociales existantes ne soit pas garanti. D'ici à 2010, il faudra pourtant bien parler de nouvelles injections de fonds dans l'AVS, l'AI, l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, l'aide sociale et les APG. Cela sans compter les caisses de pension publiques qui affichent d'énormes découverts.

L'UDC demande qu'on cesse de créer de nouvelles oeuvres sociales aussi longtemps que le financement des assurances sociales existantes n'est pas garanti durablement. Jusqu'en 2010, toutes les oeuvres sociales existantes doivent être analysées et leurs prestations adaptées au développement démographique. L'UDC rejette une réglementation fédérale des allocations familiales ainsi qu'un renouvellement du financement des crèches pour enfants.

Les oeuvres sociales présentant des charges financières énormes et les réformes prenant beaucoup de temps, il est indispensable que la Confédération procède dès à présent à une planification à long terme des dépenses sociales.

L'UDC invite le Conseil fédéral à présenter au parlement encore durant cette législature une conception de financement détaillée des assurances sociales jusqu'en 2025.

¹³ 05.3430 - Interpellation. Dette publique. Que faire? Déposée par Toni Brunner, conseiller national.